



FIGHT OFF
TRAIN FOR LIFE

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Toute personne s'inscrivant aux activités de l'ASBL Fight Off est soumise aux présentes conditions dont elle est réputée avoir pris connaissance.

I. L'organisation Fight Off

Fight Off asbl a notamment pour but de promouvoir la self-défense, le fighting et le fitness. Fight Off propose différents cours et séminaires, notamment de Krav Maga (self-défense), de Muay Thai (Boxe Thaïlandaise), de Boxe Anglaise, de Jiu Jitsu Brésilien (Grappling), de MMA (Mixed Martial Arts) et de Kali (sport de combat philippin avec bâtons et couteaux). Ces activités sont proposées sous forme de cours collectifs ou cours privés (Cours personnels, en petits groupes ou en entreprises).

Fight Off asbl a été fondée et est administrée par Nicolas Stockreiter et Mathieu Godefroid. Nicolas est en charge de la partie administrative de l'organisation. Il s'occupe notamment des cotisations, des assurances, des inscriptions et de la communication. Mathieu est en charge de la partie technique et pédagogique de l'organisation. Il s'occupe notamment des programmes, des plannings d'entraînements et des stages, de la formation et de la gestion des instructeurs. D'autres instructeurs sont présents chez Fight Off. Ceux-ci sont en charge des cours qu'ils dispensent.

II. Cotisations

a) Modalités:

Les différentes options en termes de cotisations sont présentées à chaque nouvel adhérent au moment de son inscription. L'adhérent complètera et signera un **CONTRAT D'ADHESION** annexé à la présente qui indiquera les choix retenus.

Le premier entraînement est entièrement gratuit. C'est l'occasion pour le futur adhérent de découvrir le programme et la manière dont se déroulent les formations. Et pour Fight Off, c'est l'occasion de faire connaissance, de répondre aux questions du futur adhérent et de lui fournir toute la documentation et les différents documents à remplir et signer.

Le nouvel adhérent fera le nécessaire pour se mettre en ordre administratif et financier dès le deuxième entraînement auquel il participe.

Sauf spécifiquement indiqué par Fight Off, toute période entamée est considérée comme due. Toute cotisation payée est non-remboursable quel qu'en soit le motif (Arrêt des cours volontaire, raison personnelle ou médicale, exclusion...).

Le règlement des cotisations peut se faire annuellement, au grand comptant et anticipativement ou par domiciliation Européenne. Dans ce dernier cas, un **MANDAT DE DOMICILIATION EUROPÉENNE** (document annexé à la présente) devra être complété et signé par l'adhérent ou la personne en charge du règlement de ses cotisations.

b) Irrégularités:

Toute personne n'étant pas en ordre de paiement pour les cours auxquels elle participe risque de se voir interdire l'accès aux entraînements jusqu'à ce qu'elle ait régularisé sa situation.

III. Responsabilité:

Fight Off asbl est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de ses administrateurs et celle de son équipe encadrante. Cette assurance a pour objet de garantir le club contre les conséquences pécuniaires et de responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériel, immatériel...

Chaque adhérent est considéré comme responsable de ses actes. S'il occasionne des dégâts corporels, matériels et/ou immatériels que ce soit volontairement ou résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée du matériel mis à disposition, d'une imprudence, d'une négligence ou d'un simple fait, sa responsabilité ou celle de ses père et mère (ou son tuteur) dans le cas d'un mineur d'âge, pourra être directement impliquée.

Toutefois, l'assurance contre les accidents sportifs contractée par Fight Off couvre ses adhérents en ordre de cotisation en Responsabilité Civile, en Défense Civile et Pénale et en Accidents Corporels tel que décrit dans les conditions spéciales. En outre, une extension de l'assurance couvre les accidents cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux.

N.B. : Si l'adhérent participe à un cours non-inclus dans son contrat d'adhésion, à moins d'y être invité par un représentant de Fight Off, il ne sera pas couvert par l'assurance, telle que décrite ci-dessus.

En cas d'accident, l'adhérent doit prendre contact avec Nicolas Stockreiter le plus rapidement possible et endéans les 48h.

Une copie intégrale des conditions générales, particulières et spéciales de l'assurance contre les accidents sportifs contractée par Fight Off peut être obtenue sur simple demande de l'adhérent.

IV. Exclusion:

Les responsables Fight Off se réservent le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive tout adhérent suite au non-respect des consignes, au non-respect des personnes, suite à des comportements ou des propos déplacés, aux irrégularités des paiements, etc.

V. Matériel:

a) Le matériel de Fight Off:

Fight Off met à la disposition des adhérents du matériel d'entraînement incluant des Punch-Shield, Focus-Mitt, Kick-Shield, Pao-Thaï, pistolets et couteaux en plastique...

Ce matériel ne peut être utilisé que lorsque l'instructeur, en charge du cours ou du séminaire le demande. Tout dégât occasionné au matériel de manière volontaire, par négligence ou par non-respect des consignes données par un instructeur engagera la responsabilité du pratiquant. Fight Off pourrait dès lors demander au pratiquant de rembourser le matériel endommagé et/ou pourrait l'exclure de manière temporaire ou définitive de ses activités.

De même tout matériel emprunté sans l'accord de l'un des responsables de Fight Off sera considéré comme volé. Dès lors, Fight Off sera en droit de réclamer à l'individu le remboursement du matériel et/ou de l'exclure de manière temporaire ou définitive de ses activités.

b) Le matériel personnel:

Les cours nécessitent une tenue de sport adéquate (pantalon ou short de sport, t-shirt et chaussures de sport non-marquantes ou pieds nus) et l'utilisation de matériel de protection personnel pour une question de sécurité et de confort de l'adhérent et ses partenaires.

Pour les premiers entraînements de l'adhérent, nous mettrons à sa disposition le matériel minimum. Cependant, à l'inscription, l'adhérent devra acquérir le matériel indispensable afin de pouvoir s'entraîner pleinement et en toute sécurité. L'équipement de base varie suivant la discipline pratiquée.

Krav Maga - Base :

Gants de boxe (Le poids des gants sera à déterminer en fonction du gabarit de l'adhérent - 14 Oz en moyenne), une coquille (homme ou femme) et un T-shirt du club. Bien que facultatifs, nous conseillons en plus une paire de gants de frappe / grappling.

Krav Maga – Intermédiaire et avancé :

En plus du matériel de base, nous demandons à l'adhérent de se procurer un protège-dent et des protège-tibias

Muay Thaï:

Gants de boxe (Le poids des gants sera à déterminer en fonction du gabarit de l'adhérent - 14 Oz en moyenne), une coquille (homme ou femme), un protège-dents, des protège-tibias, des bandes de boxe et un T-shirt du club.

Boxe Anglaise:

Gants de boxe (Le poids des gants sera à déterminer en fonction du gabarit de l'adhérent - 14 Oz en moyenne), des bandes de boxe et un T-shirt du club.

Jiu Jitsu Brésilien:

Nous pratiquons le Jiu Jitsu Brésilien "Gi", c'est à dire avec kimono. Aucun autre matériel n'est imposé à ce cours mais tu es libre de te procurer des protèges-genoux et/ou protèges-coudes pour plus de confort.

MMA:

Gants de grappling, une coquille (homme ou femme), un protège-dents, des protège-tibias et un T-shirt du club.

N.B.: Lors des « sparring » même légers, l'utilisation de gants de frappe, de gants « Free Fight », de gants de boxe dont le rembourrage n'est pas suffisant... est proscrite!

Outre le t-shirt, nous n'imposons pas le matériel proposé par le club mais nous offrons des facilités d'achat et de livraison comme service à nos adhérents. Nicolas (nicolas@fight-off.com) est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Nous avons pris l'habitude de maintenir un certain stock de matériel courant pour améliorer les délais d'acquisition mais celui-ci est limité. En cas d'indisponibilité, le matériel demandé fera l'objet d'une commande groupée nécessitant un délai plus ou moins long d'attente.

VI. Règles de vie

Les cours et stages sont un lieu social où les règles habituelles de vie en communauté sont appliquées. Il est demandé à chacun une attitude correcte tant à l'égard des autres adhérents qu'envers l'équipe encadrante. La ponctualité est requise aux activités.

L'occupation des locaux est réservée aux seuls dirigeants de Fight Off, à ses adhérents, futurs adhérents et visiteurs invités à accéder aux activités et uniquement en présence d'un responsable de Fight Off.

La propreté et l'ordre doivent être maintenus dans les lieux fréquentés (salle de sport, toilette, vestiaire, ...). Si l'adhérent quitte les locaux en dernier, il s'assurera de la propreté des installations (bouteilles, papiers, ...), de l'ordre des lieux, de l'extinction des lumières et de la fermeture des portes.

Le bon déroulement et la réussite des activités dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non-respect peut entraîner le renvoi immédiat de l'adhérent sans possibilité de recours ni de remboursement.

VII. Droit à l'image

Dans le cadre de notre mission d'encadrement sportif et d'animation nous sommes amenés à photographier les participants pendant les activités sportives (cours et stages). Ces photos sont susceptibles d'être utilisées pour la promotion de nos activités. L'inscription à nos activités vaut pour accord d'être ainsi photographié. Toutefois, tout participant peut refuser la publication des photos individuelles le concernant, en envoyant un mail spécifique à nicolas@fight-off.com. De plus, tout participant peut demander le retrait de nos sites web de toute photo le concernant.

Fait le / / 201...., à en double exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu un exemplaire.

Pour l'ASBL Fight Off

Pour l'Adhérent



Nicolas Stockreiter

.....
[NOM EN CAPITALES]